

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BATIE-VIEILLE LE 19/12/2016

Sont nommés présents : Francis Cester, Béatrice Bourgade, Jean Pierre Graffin, Monique Faramaz, David Scaccianoce, Michel Ollivier, Nicolas Girard, Carole Blanc

Absents : Yannick Savariello,

Lionel Pawelski qui a donné procuration à Monique Faramaz,

Véronique Boisseranc qui a donné procuration à Carole Blanc.

Secrétaire de séance : Carole Blanc

1° Validation du Conseil municipal du 2 novembre 16 : Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

2 ° Délibération concernant l'indemnité de conseil de Monsieur le comptable public pour l'année 2016 d'un montant de 303.99€

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

3° Décision modificative n°8 :

Une subvention de 2014 (12 480€) a été imputée à tort au 131. En effet, le compte 131 est utilisé pour les collectivités qui amortissent. Pour les collectivités qui n'amortissent pas, il convient d'imputer les subventions au 132. Par conséquent, des crédits budgétaires doivent être prévus pour régulariser.

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

4° Délibération contentieux déneigement saison 2015-2016 :

M. le Maire rappelle le litige concernant la convention de déneigement entre la société Gaec des Cordeliers et la commune de la Bâtie-Vieille.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une réunion avec Monsieur le Médiateur de la République ainsi que la Gaec des Cordeliers, en date du 08 novembre 2016, il a été suggéré de solutionner amiablement le litige en cours concernant la saison de déneigement 2015-2016.

M.Clavel, GAEC des Cordeliers, propose le paiement de la facture de déneigement 2015-2016 de 20 heures de forfait à 65€ de l'heure plus 4.5 heures de sablage à 40€ HT de l'heure soit un total de :

1 480€ HT (1 776€ TTC) selon la convention en cours, à l'époque.

ainsi qu'une indemnité de 1 300€ HT (1 560€ TTC) de compensation amiable pour rupture de convention anticipée.

Soit un total de 2 780€ HT (3 336€ TTC)

Le conseil municipal accepte la proposition

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

5° Validation du tarif garderie de l'école :

M. le Maire rappelle les tarifs pratiqués concernant le service garderie proposé par la commune de la Bâtie-Vieille:

Tarif un matin : 1.10€

Tarif un après-midi : 1.25€

Tarif à la journée : 2€

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

Pour les inscriptions, se renseigner auprès de la mairie.

6° Délibération rajout d'une mission complémentaire du réseau d'assainissement collectif au marché initial concernant l'entreprise SAUNIER INFRA

M. le Maire explique la nécessité de délibérer concernant le rajout d'une mission au marché initial de l'entreprise Saunier INFRA pour l'étude complémentaire dans l'éventualité d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif des quartiers les Trousses et des Cordeliers pour un montant de l'étude de 2 300€HT.

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

7 Exercice 2017 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1er janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 29 174 €.

Questions diverses :

* Une demande particulière nous est parvenue d'un certain Monsieur Laurent Demaître habitant le département 51. Ce monsieur nous demande la déplantation de 5 à 10 petits pins sylvestre sur l'un des terrains communaux de la Bâtie Vieille à titre personnel car il est passionné de bonzaïs. Et Ceci étant pour agrandir sa propre collection.

* Monsieur Christian Aubert souhaite acquérir l'ancienne route communale qui traverse son terrain. Pour cela, il faut la déclasser. Cela fera partie d'une étude en 2017 du déclassement et reclassement de certaines voies communales.

*A partir du 1^{er} janvier 2017, la taxe de séjour devient obligatoire. Elle sera redevable auprès de la communauté de Communes de l'Avance et concerne tous les gîtes ou chambres d'hôtes du village. (Une plaquette explicative sera envoyée ces jours-ci aux propriétaires concernés.)

* Le point sur la fibre : Les travaux d'enfouissement sont maintenant terminés. Les chemins ruraux concernés seront remis en état provisoirement pour l'hiver et ragrésés au printemps. Le raccordement de la fibre devrait intervenir avant l'été prochain.

* Monique Faramaz suggère que les vœux du Maire soient reportés au samedi soir plutôt qu'au dimanche matin afin que les personnes qui le souhaitent puissent se rendre à la messe le dimanche. Elle propose d'ores et déjà de fixer la date au 7 janvier 2017 à 18h.

* Le samedi 14 janvier 2017, les pompiers, pour la Sainte Barbe, ont invité le Conseil Municipal à assister à la remise des médailles et pour l'occasion, ont loué la salle polyvalente.

* Le 29 janvier 2017 : Repas des aînés. Le 6 janvier 2017 à 19h aura lieu la réunion de préparation au repas des aînés.

*M. le Maire lors de ce dernier conseil municipal de l'année, remercie tous les conseillers et adjoints pour leur implication aux affaires de la commune ainsi que les employés communaux pour leur efficacité et leur disponibilité habituelle.

Séance levée à 22h30

